

NOTICE EXPLICATIVE

Élection de 4 juges au tribunal de commerce de Carcassonne Octobre 2019

Vous votez uniquement par correspondance.

Vous disposez, en votre qualité d'électeur, d'un suffrage pour élire par correspondance 4 juges au tribunal de commerce. La période de vote s'étend :

- **du vendredi 20 septembre au mardi 8 octobre 2019 à 18h00 (pour le 1er tour)**
- **du jeudi 10 octobre au mercredi 23 octobre 2019 à 18h00 (pour le 2ème tour)**

I. Votre matériel de vote comprend :

- 2 enveloppes électorales de couleur orange : l'une pour le premier tour et l'autre pour le second tour, s'il y a lieu,
- 2 enveloppes pré affranchies et pré adressées à la préfecture de l'Aude (1 pour chaque tour de scrutin),
- la copie de l'arrêté portant convocation des électeurs,
- un bulletin de vote pour le premier tour établi pour 4 candidats.

II. Vous votez pour élire 4 juges :

Vous devrez élire 4 juges parmi les candidats suivants dont les candidatures ont été acceptées par le préfet :
MM. Christophe CASTAN – Thierry CAUNEILLE – Christophe BAC – François SAN MIGUEL.

Pour le premier tour, vous votez :

- soit avec le bulletin de vote ci-joint,
- soit avec un bulletin que vous rédigerez vous-même (format maximum 148 mm x 210 mm).

Le bulletin doit indiquer le nom des candidats choisis, il peut être modifié de manière manuscrite afin de retrancher ou d'ajouter des noms sous réserve que le nombre de candidats désignés par chaque électeur soit égal ou inférieur à 4 (un seul bulletin par enveloppe de scrutin).

Pour le second tour, vous fabriquerez vous-même votre bulletin de vote (148 mm x 210 mm). Les informations nécessaires vous seront communiquées par le Tribunal ou dans la presse, dès le vendredi 11 octobre 2019 s'il y a lieu d'organiser un second tour.

III. Les modalités du vote :

- Vous placez 1 seul bulletin de vote dans l'enveloppe électorale (de couleur orange),
- Vous introduisez celle-ci dans l'enveloppe pré affranchie et pré adressée à la préfecture.

ATTENTION : Prendre l'enveloppe correspondant au tour de scrutin concerné.

- **Vous inscrivez au dos de cette enveloppe vos nom et prénoms, et vous signez.**

Postez votre pli le plus rapidement possible car il doit impérativement être arrivé :

- le mardi 8 octobre 2019 à 18 h00 au plus tard pour le premier tour,
- le mercredi 23 octobre 2019 à 18 h00 au plus tard pour le second tour (Le cachet de la poste faisant foi).

IV. Le dépouillement aura lieu :

- le mercredi 9 octobre 2019 à 14 h 00 à la préfecture pour le premier tour,
- le jeudi 24 octobre 2019 à 14 h 00 à la préfecture pour le second tour, s'il y a lieu.